

Table des matières

Sommaire	5
Yves POULLET	
1. Introduction – De l’objet même du propos	7
TITRE 1. – Le phénomène de l’IA, son intérêt et ses acteurs	15
2. Une mise en garde	15
3. Les principes de fonctionnement de l’IA	17
4. Les applications de l’IA	21
5. La question particulière des robots	23
6. Les trois vertus de l’IA	25
7. De l’opacité des systèmes de <i>machine learning</i> à la manipulation des individus	29
8. Le droit et l’IA : le droit dit « computationnel » – la tentation de la délégation	33
9. La dimension collective des risques créés par l’IA	36
10. Les acteurs de l’IA	43

TITRE 2. – Application des dispositions du RGPD aux traitements fondés sur du <i>machine learning</i> : mérites et lacunes du cadre légal	47
11. Plan suivi	47
Chapitre 1. – De quelques définitions	48
12. La notion de données à caractère personnel	48
13. Données anonymes versus données à caractère personnel : une vraie opposition	51
14. La question des groupes et des personnes morales	52
15. Les données particulières (art. 9 du RGPD)	53
16. Deux catégories nouvelles : les données biométriques et les données génétiques	55
17. Responsables du traitement et pluralité d'acteurs, diversité des montages : quelle qualification retenir au regard des concepts du RGPD ?	59
Chapitre 2. – Licéité du traitement et qualité des données (art. 5 à 9)	64
18. Des principes de base de licéité des traitements : la loyauté	64
19. Le principe de finalité : généralités	67
20. Les finalités compatibles et le <i>machine learning</i>	69
21. Finalité légitime et IA	71
22. Finalité et opérateurs de plateforme	72
23. Finalité licite, minimisation et consentement	75

24.	La question cruciale du consentement aux traitements appuyés par une technologie de <i>machine learning</i>	80
25.	Principes de minimisation ou de proportionnalité des données traitées	81
26.	De la durée du traitement et de la qualité des données	83
Chapitre 3. – Le principe et les obligations du responsable en ce qui concerne la sécurité des données (art. 5, 32 et s.)		84
27.	La notion de sécurité : une acceptation large	84
28.	L'obligation de <i>Privacy Impact Assessment</i> et l'IA – La notion de traitement « à hauts risques »	90
29.	Les traitements à hauts risques selon le RGPD	93
30.	Une réflexion pluridisciplinaire – Le besoin d'une évaluation humaine	98
31.	Vers la création d'organes de coordination multidisciplinaire d'évaluation « éthique » des systèmes d'IA	101
32.	Les compétences de cet organe	105
Chapitre 4. – Les droits de la personne concernée : transparence du système et droit de ne pas être soumis à une décision automatisée		109
33.	Information sur quoi : les informations complémentaires et le droit d'accès	109
34.	Le devoir d'information sur la « logique sous-jacente »	111

35.	Les droits de la personne concernée en cas de décision automatisée : l'article 22 du RGPD	116
36.	Le devoir d'explication du responsable de traitement	118
37.	L'IA et l'administration publique : l'exemple français	123
38.	La dimension collective du recours	125
Conclusions		126
39.	Deux acteurs et une question	126
40.	Le responsable du traitement et le principe d' <i>accountability</i>	126
41.	De quelques rôles de l'autorité de protection des données au regard des spécificités de l'utilisation de l'IA	129
42.	Et en définitive, le RGPD est-il adéquat ?	132
Quelques réflexions à propos de la « Proposition de résolution du Parlement européen contenant des recommandations à la Commission concernant un cadre d'aspects éthiques en matière d'intelligence artificielle, de robotique et de technologies connexes (2020/2012(INL)) »		137
Éléments bibliographiques		157
Table des matières		163